audit

Valider la modification de ma structure juridique par un Commissaire à la transformation

L'évolution d'une société nécessite parfois d'en modifier sa structure juridique. Une SARL peut avoir le besoin de se transformer en SAS pour bénéficier d'une plus grande souplesse juridique.

Cette même SAS devra plus tard se transformer en SA afin de pouvoir offrir ses titres sur les marchés financiers.

Quel est le rôle du commissaire à la transformation ?

Lorsque vous avez besoin de transformer la forme sociale de votre entreprise pour qu'elle soit davantage en accord avec sa réalité économique, l'intervention d'un commissaire à la transformation est parfois requise.

Il devient obligatoire dès lors qu'une société est transformée en société par actions. Ses expertises financière, comptable, juridique et technique permettent de valider la transformation et de vous assurer que la pérennité de votre activité n'est pas remise en cause par cette opération.

Notre mission comprend :

- L'émission du rapport qui vous sera nécessaire pour concrétiser cette opération, reposant sur une analyse de la situation économique de votre société et une appréciation de la valeur des biens composant l'actif social
- Nous vous offrons également un avis et un regard externe sur les documents juridiques qui serviront de supports à la transformation

Nos tarifs

Cette mission sera facturée au forfait en fonction de la taille de votre entité et de la présence ou non d'un commissaire aux comptes.
À partir de 1 500 € HT

.

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée